



Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par 1001 DÉTENTES et son enseigne 1001 DÉTENTES.

L'inscription à une ou plusieurs formations organisée(s) par 1001 DÉTENTES emporte adhésion pleine et sans réserves aux présentes conditions générales de vente et au règlement intérieur de l'établissement.

2. Conditions d'inscription et d'admission

Avant toute inscription à une formation, il convient de procéder à une pré-inscription en contactant 1001 DÉTENTES par téléphone au 0651731600 ou par email (formations1001detentes@gmail.com).

Le formulaire d'inscription dûment complété doit être adressé dans les 7 jours qui suivent la pré-inscription.

Passé ce délai, la réservation pourra être annulée sans notification.

La réception du formulaire vaut une inscription définitive. Toutefois à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe 1001 DÉTENTES par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue du présent contrat.

3. Règlement

Les règlements se font à l'ordre de 1001 DÉTENTES par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces.

Pour les formations réglées par le stagiaire, un paiement intégral de la formation est exigé le premier jour du stage lors de son arrivée.

Les paiements peuvent être échelonnés jusqu'à 18 mois après acceptation de 1001 DÉTENTES.

4. Financement extérieur

En cas de financement extérieur, l'inscription est effective uniquement à réception de la confirmation de prise en charge par l'organisme tiers ou bien du devis (ou convention) de formation cacheté et signé par l'entreprise ou l'organisme de financement.

5. Responsabilité

Le stagiaire prend note que sa participation à une formation implique un travail physique corporel et qu'il engage pour l'ensemble de ses actes sa responsabilité civile personnelle s'il s'inscrit à titre personnel ou sa responsabilité civile professionnelle s'il s'inscrit sous couvert de son activité professionnelle – il se doit par conséquent d'être à jour de ses cotisations.

6. Lieu – Horaires

Les formations se déroulent à domicile chez le stagiaire.
Les adresses et les horaires des cours sont ceux stipulés sur la convocation (en accord entre 1001 DÉTENTES, le stagiaire et/ou l'organisme de financement).

7. Annulation

1001 DÉTENTES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation au plus tard 10 jours avant le début de la session.

Les arrhes seront restituées en cas d'annulation de la session par 1001 DÉTENTES.

Toute annulation ou demande de report d'un stage à la demande du stagiaire doit être notifiée le plus rapidement possible au centre de formation, par téléphone (à confirmer par écrit) ou par email.

En cas d'annulation volontaire de la part du stagiaire :

- Au plus tard à 60 jours avant le début de formation, les arrhes seront intégralement remboursées ;
- Entre le 59^e jour précédant le début de formation et le 1^{er} jour de formation, le centre de formation conserve les arrhes versées.

Toute formation entamée est due dans son intégralité.

Aucun remboursement ne saurait être accordé en cas d'absence volontaire du stagiaire. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis à l'organisme de formation.

8. Absence – Retard

Le stagiaire est tenu de respecter les horaires de stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit avertir le formateur ou l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles sous réserve de l'accord de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation.

Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences.

Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute. En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées Centre de formation entraîneront, en application de l'article R 6341 - 45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

10. Droit à l'image

Les stagiaires autorisent 1001 DÉTENTES à utiliser à titre gracieux leur image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre datée, signée et remise avant le début de la formation.

11. Respect – Exclusion

Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur de l'école et se conformer à la pédagogie proposée.

Le stagiaire est invité à adopter une tenue vestimentaire correcte et souple.

Une grande propreté corporelle est demandée au stagiaire ; de même, celle des vêtements portés pendant le stage ; ainsi que celle des serviettes et draps de bain utilisés, cheveux longs noués.

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Nos formations respectent le code de déontologie des massages de bien-être : le stagiaire ou le formateur s'abstiendra de tout prosélytisme politique, religieux ou autre spiritualité et aucune connotation mystique spirituelle ou sexuelle.

12. Réclamations – Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

L'inscription à la formation entraîne l'acceptation de facto du présent règlement intérieur.